Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251002-16_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°16/2025

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 RÉSIDENCE AUTONOMIE	
CA convoqué le : 25/09/2025	- Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 10

L'an 2025, le Jeudi 02 Octobre 2025,
A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au C.C.A.S. de GRAULHET, sous la **Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S. .**

Étaient présents : 9
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :1
M. Olivier Bernard HABERMEYER, (pouvoir à Mme Michelle LAVIT)

Absents sans pouvoir : 7
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Danièle DESERT.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251002-16_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRE »),

VU l'article L - 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par ladite loi,

DECIDE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Résidence Autonomie « Le Château » relatif à l'exercice 2026,

- **DE DONNER** pouvoir au Président et à la Vice-Présidente pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'administration.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 02 Octobre 2025.

Le Président du CCAS,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »